

Département des Hautes-Alpes

Commune de Montgardin

05230

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à 18 h30, le Conseil Municipal de la commune de Montgardin, dûment convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr AUROUZE Jean-Marc, Maire.

Présents : ABDELLAOUI Ben Youssef, AUROUZE Jean-Marc, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BUISSON Lorraine, CHAMBONNIERE Caroline, DERIVAUX Richard, FAURE Joseph, PERRET Robert, REYNAUD Laurent.

Absent excusé : VASSEUR Julien.

Lorraine BUISSON est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 août 2020.....	2
2. Délib 2020-44 Contrat de fourniture du gaz propane.	2
3. Délib 2020.45 Déneigement.	3
4. Délib 2020-46 Devis stores logement de l'annexe.....	4
5. Projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école.....	5
6. LEADER.....	7
7. Gestion des Biodéchets.....	7
8. Comptes-rendus des commissions intercommunales	8
9. Organisation de la distribution de la Gazette.	9
10. Infos brèves	9
11. Questions diverses.....	9

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 août 2020.

Le procès-verbal de la séance du 27 août 2020 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délib 2020-44 Contrat de fourniture du gaz propane.

Cours du propane : une augmentation de 60% en 10 ans

Le prix du propane à la tonne vendu aux particuliers est indexé sur le prix du propane vendu sur les marchés de gros. Il comprend entre autres les frais de stockage, de transport et de logistique. Le [prix du gaz propane en citerne](#) a fortement augmenté ces dix dernières années. En effet, le prix de la tonne a augmenté de 60% entre 2004 et 2014 passant de 1 079 à 1 709€ TTC mais a connu une baisse importante de 2013 à 2016. Il s'agit du prix moyen observé sur le marché du [gaz en citerne](#) en fonction des tarifs des fournisseurs mais il faut garder en tête que dans la réalité des remises de 30 à 50% sont accordées aux clients en fonction de la [négociation du contrat citerne](#). Il est donc difficile de savoir précisément les prix finaux payés par les clients.

En se basant sur les barèmes tarifaires des fournisseurs de propane, on observe en juillet 2020 un prix de la tonne compris entre 1700 et 2647€ TTC, soit un prix moyen de 2033€.

Proposition de délibération 2020-44

Le maire expose au Conseil Municipal :

La mairie, les quatre appartements communaux et la salle des fêtes sont chauffés au gaz et alimentés par une cuve commune de gaz propane.

Notre fournisseur actuel, est la société PRIMAGAZ, 77 Esplanade du Général De Gaulle 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

Le tarif actuellement pratiqué par cette société avec laquelle nous avons un contrat depuis décembre 1997 est de **1 824,64€ HT la tonne**.

Un partenaire de la société ANTARGAZ qui propose le même produit a démarché la commune de Montgardin, et après rencontre avec le commercial, la commune a reçu la proposition suivante :

- Possibilité de mettre une cuve enterrée ou aérienne sans frais.
- La garantie d'un prix fixe pendant 2 ans à **890€ / HT la tonne**.
- Au-delà du prix garanti une remise commerciale de 300 euros HT la tonne pendant toute la durée du contrat (même en période de tacite reconduction).
- Une location de **130€ HT** par an qui n'évoluera pas sur la durée de votre contrat dans lequel l'entretien de votre cuve est inclus.
- La possibilité de choisir entre trois modes de livraisons gratuites :
 - sur appel client
 - à l'initiative du fournisseur
 - mise en place de la télémétrie alerte de remplissage automatique (offerte)

- un interlocuteur privilégié.
- une prise en charge complète de notre part pour gérer la partie administrative (courrier de résiliation, coordination pour l'enlèvement et la mise en place de la citerne, déclenchement du 1er plein de cuve).

Le contrat aura une durée de 9 ans.

Le maire précise que pour l'année 2019 le montant total des factures de PRIMAGAZ s'est élevé à 8 724,40€ TTC soit 7 272,80€ HT ce qui représente 3,98 tonnes.

A titre de comparaison, ce volume coûterait avec la société ANTARGAZ 3542,20€ HT auquel il convient d'ajouter 130€ HT de frais annuels soit 3672,20€ HT (4406,64€ TTC)

A volume constant, l'économie annuelle réalisée les deux premières années serait donc de :

$$8\,724,40\text{€ TTC} - 4\,406,64\text{€ TTC} = \mathbf{4\,317,76\text{€ TTC}}$$

Cette économie bénéficierait pour partie à la commune et pour partie à nos locataires au prorata de chaque consommation.

A noter que lors de l'installation, l'intervention d'un plombier qualifié « qualigaz » est à la charge de la commune pour un montant de 80€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- **autorise le maire** à engager les démarches pour changer de fournisseur.
- **autorise le maire** à signer le contrat de fourniture de propane avec le représentant de la société ANTARGAZ.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.

3. Délib 2020.45 Déneigement.

Afin d'organiser la saison de déneigement, deux devis ont été demandés à des entreprises :

- Entreprise de travaux agricoles EI FILLON Romuald – Le Chef-Lieu Les ORRES
Cette entreprise propose un forfait mensuel de 1 000€ HT pour une durée de 4 mois comprenant la mise à disposition du matériel, du chauffeur et du gas-oil ; une prestation à l'heure au taux de 80€ HT.
- Entreprise ANDRE Transports qui nous propose un forfait hivernal à 5 300€ HT comprenant 50 heures d'intervention. L'heure supplémentaire sera facturée 95€ HT

A titre de comparaison, sur une base de 50 heures de déneigement la comparaison peut s'établir de la manière suivante :

- | | | | | |
|---|--------------------------------------|----------------|-----------|-------------------|
| - | Entreprise FILLON / Forfait 4 mois : | 4 000€ HT | | |
| | | 50h à 80€ HT : | 4 000€ HT | |
| - | Total : | 8 000€ HT | soit | 9 600€ TTC |
| - | Entreprise ANDRE / Forfait saison | 5300€ HT | | |
| - | | 50h à 0 € | 0 HT | |

- Total

5300€ soit

6360€ TTC

Sauf enneigement exceptionnel, la commune dépasse très rarement les 50 heures de déneigement par saison.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise ANDRE Transports pour la saison hivernale 2020/2021.

4. Délib 2020-46 Devis stores logement de l'annexe.

Deux devis de stores ont été demandés pour l'appartement de l'Annexe, la comparaison s'établit comme suit :

Volets roulants annexe				
Pièce	Alpha jet		Alp habitat	
	Manuel	Solaire	Manuel	Solaire
Store occultant fenêtre toit	160,16	160,16		
Volet roulant cuisine	446,95	734,38		
Sous total 1 (option)	607,11	894,54	0	0
Volet roulant SAM	422,7	718,94	442,59	544,54
Volet roulant SAM	422,7	718,94	430,68	544,54
Chambre 1	422,7	718,94	447,96	544,54
Chambre 2	482,23	752,2	459,4	544,54
Sous total 2	1750,33	2909,02	1780,63	2178,16
TOTAL 1+2	2357,44	3803,56	1780,63	2178,16
TVA 10%	235,74	380,35	178,06	217,81
TOT GENERAL	2593,18	4183,91	1958,69	2395,97

Le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix des options proposées et ensuite sur le choix de l'entreprise :

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas retenir l'option Volet roulant cuisine et store occultant
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'option manuelle de préférence à l'option solaire, compte tenu de l'exposition du bâtiment.
- Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société Alp Habitat qui propose une manipulation des stores par manivelle au lieu de la solution par sangles proposée par la société Alpha Jef.
- **En conclusion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membre présents, de retenir la solution proposée par Alp Habitat pour un montant de 1780,63€ HT (soit 1958 ,69 TTC.**

5. Projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Suite à un examen détaillé de la consommation d'électricité de notre commune (cf. tableau ci-dessous), il apparait que le bâtiment de l'Ecole, comprenant Ecole, Cantine et Garderie, ainsi que la bibliothèque représente 80% de la consommation totale de la commune (hors éclairage public).

Le poste principal dans ce bâtiment est le chauffage par convecteur, et malgré leur renouvellement récent par des matériels plus performants.

Il est donc paru souhaitable d'examiner des solutions susceptibles de diminuer notre facture d'électricité.

1. Ainsi, le 8 septembre 2020, le maire, accompagné de Luc Bonnaffoux et Christian Borel, ont reçu les responsables de la société Energie Renouvelable du Gapençais, société coopérative pour un examen des possibilités offertes par le photovoltaïque.

La toiture de l'école serait selon eux particulièrement bien exposée selon eux pour obtenir un bon rendement.

Les conditions proposées sont les suivantes :

- Investissement de 45000 à 50000€ entièrement à la charge de ERDG
- Versement à la commune d'un loyer annuel de 700€
- Au bout de 20 ans, les panneaux sont la propriété de la commune.

A noter que cette rémunération nous a paru beaucoup trop faible par rapport à notre facture d'électricité.

2. Une autre solution qui pourrait être étudiée est l'achat de panneaux photovoltaïques par la commune, afin de pouvoir bénéficier de l'autoconsommation. Dans ce cas l'effacement pourrait se situer au niveau de 20%.

Cette possibilité nécessite un investissement de la part de la commune et le retour sur investissement se situe autour de 10 ans.

3. Enfin, il pourrait être envisagé une meilleure isolation du bâtiment (combles et caves) en fonction des aides qui pourraient être attribuées lors de la mise en œuvre du plan de relance (à suivre...)

Après discussion, le Conseil Municipal décide que l'offre faite par la Société Energie Renouvelable du Gapençais n'apporte pas une économie significative sur la dépense d'énergie électrique de la commune et préfère effectuer une étude plus complète, notamment :

- En consultant d'autres entreprises.
- En étudiant la possibilité d'une amélioration de l'isolation du bâtiment (combles et caves)

Le maire donne des informations au Conseil Municipal sur la consommation électrique de la commune.

CONSOMMATION ELECTRIQUE DE LA COMMUNE (hors éclairage public).

Coût en €uros								
Bimestre	Ecole	Chauff+cantine	Bibliothèque	SS Total	Eglise	Annexe	Mairie	Total
mai-19	-8,59	3092,57	509,58	3593,56	351,19	434,85	177,08	4556,68
juil-19	61,56	523,45	129,1	714,11	151,98	140,19	83,76	1090,04
sept-19	-41,9	-32,09	45,39	-28,6	51,15	31	33,68	87,23
nov-19	64,96	1296,38	130,29	1491,63	246,13	164,91	301,22	2203,89
janv-20	72,21	2490,23	212,57	2775,01	188,61	209,19	309,77	3482,58
mars-20	27,58	3489,75	284,56	3801,89	50,65	31,29	34,01	3917,84
TOTAL	175,82	10860,29	1311,49	12347,6	1039,71	1011,43	939,52	15338,26

	Kilowatts consommés							
mai-19	276	18508	3329		1955	3125	842	28035
juil-19	215	3248	699		635	809	325	5931
sept-19	220	8000	670		1100	920	1600	12510
nov-20	219	8199	675		1123	915	1704	12835
janv-20	265	14692	1210		819	1283	1644	19913
mars-20	215	3200	900		650	800	350	6115
				S/T Ecole				
total	1410	55847	7483	64740	6282	7852	6465	85339

6. LEADER.

Mr Christian BOREL fait le compte rendu de la réunion qu'il a eu sur la présentation du projet Leader (fonds européens).

7. Gestion des Biodéchets.

Communiqué vous présentant le programme 2021-2023 de gestion des biodéchets **lancé par la CCSPVA.**

Objectif 2021-2023 : une réduction massive des biodéchets dans nos poubelles

Les biodéchets (épluchures de légumes et de fruits, restes de repas...) représentent plus de 30% du poids de notre poubelle...

Un véritable gaspillage énergétique lié à l'incinération ou l'enfouissement de ces derniers et un beau gâchis de matières premières.

Alors que collecter et traiter séparément les biodéchets peut permettre de produire du compost de qualité !

L'objectif à l'échelle régionale est de passer de 40% de valorisation de la matière en 2015 à 65% en 2025.

Suite à l'appel à projet lancé par l'ADEME en octobre 2019 « Stratégie territoriale de prévention et de gestion des matières organiques », la candidature de la CCSPVA a été retenue !

La collectivité a été sélectionnée parmi les territoires les plus dynamiques en matière d'économie circulaire pour développer son schéma de prévention et de gestion des déchets organiques.

Dès lors, la CCSPVA s'engagera dès 2021, et pour une durée de 3 ans, dans un programme ambitieux visant à structurer la gestion des matières organiques sur ses 16 communes.

Cela se concrétisera par

Prévention > lutte contre le gaspillage alimentaire et réduction de la production de déchets organiques (restaurants, cantines, entreprises...)

Compostage de proximité > déploiement du compostage individuel et partagé dans chaque commune

Collecte > mise en place d'une collecte séparée des biodéchets et création des micro plateformes de compostage

Ce sont ainsi 310 000 € financés à hauteur de 70% par l'Europe, l'ADEME et la Région qui vont être investis sur le territoire pour répondre à ce nouveau défi.

Ces fonds permettront entre autre l'achat de matériel roulant, de composteurs collectifs, la mise en place d'animations sur le terrain et le développement de formations au compostage, mais également le recrutement d'un chargé de mission Gestion des Matières Organiques à mi-temps pour une durée de 3 ans (candidature en cours à déposer avant le 30 septembre par email à secretariat@ccspva.com).

Après l'extension des consignes de tri fin 2019 qui a été une réussite grâce à la mobilisation de chacun (tonnage d'emballages trié multiplié par 2 et diminution de 20% du tonnage d'ordures ménagères), un nouveau défi à relever tous ensemble !

- Désignation d'un référent : Mr Julien VASSEUR est désigné référent pour la commune et assistera une formation sur le sujet.

8. Comptes-rendus des commissions intercommunales

Chaque titulaire (ou suppléant) de commission effectue un compte rendu des commissions intercommunales auxquels ils appartiennent, et qui ont eu lieu au siège de la CCSPVA.

- **DECHETS (Christian BOREL/ Julien VASSEUR)** 15 septembre
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** (Luc BONNAFFOUX, Caroline CHAMBONNIERE)
- **GEMAPI** (Jean-Marc AUROUZE /Christian BOREL) 16 septembre
- **EAU (Joseph FAURE/ Ben Youssef ABDELLAOUI)** 21 septembre
- **COMMUNICATION ET CULTURE** (Caroline CHAMBONNIERE/ Lorraine BUISSON) 9 septembre
- **TOURISME (Robert PERRET/ Lorraine BUISSON)** 21 septembre

9. Organisation de la distribution de la Gazette.

Redéfinition des secteurs et des distributeurs.

Prénom	Nombre	Secteur
Caroline	25	Village/Vernes/Auberge/ Richard/Reynaud H/Maison Notre Dame /Caron
Luc	25	De chez Claude Vernier à Bridon
Laurent	45	De chez Montanino/Cellier à Disdier + Peyron
Ben Youssef	45	De chez Wecksteen à Guieu/ Payan...Paret Le Reclux/ Les Casses /Beurepaire/ Centre Equestre
Jean-Marc	7	Rue des Abeilles/ Collets
Robert	75	Saruchet 1/2/3 micro-crèche
Christian	15	Zone Artisanale (y compris Céas Matériaux)

10. Infos brèves

- Visite des responsables de la Com. Com le mardi 6 octobre de 11H15 à 12H15
- Affaire GSR (état du recours au T.A décision imminente)
- Réseau Loup Office Français de la Biodiversité.
Des pièges photographiques vont être posés sur le territoire de la commune. Seules les photos où figurent des loups seront exploitées et éventuellement conservées.
- Réfection d'un mur Montée de l'Eglise : sera effectué par des bénévoles à compter du 10 octobre
- Message de Monsieur le Procureur de la République sur la répression des atteintes verbales et physiques faites aux élus.
- Annexe : suivi des travaux : bon avancement ; l'appartement pourrait être terminé début 2021.
- Suivi des dépôts de déchets : dépôt d'amiante aux Aroncis : le Procureur de la République a classé la plainte sans suite. Le maire va demander une confirmation écrite.
- Panneaux de rue : lettre du Président du Conseil Départemental, qui indique que la pose de panneaux sur les routes départementales n'est pas autorisée. Le maire précise que la commune est traversée par 3 routes départementales (RD 614, RD 93, et RD 942) ainsi que par la RN 85 qui se verra appliquer le même sort...ce qui compromet fortement le projet de numérotation préparé depuis plusieurs mois par la commune. Ce projet, outre la possibilité de raccordement à la fibre optique, permettait également une meilleure intervention de différents acteurs (secours, livreurs, facteurs etc...). Affaire à suivre

11. Questions diverses

-Laurent REYNAUD rend compte de la réunion du SCOT gapençais lors de laquelle a eu lieu l'élection du Président et du bureau.

- Luc BONNAFFOUX rend compte de la réunion du SYME05 lors de laquelle a eu lieu l'élection des délégués et des suppléants du collège de La Bâtie-Neuve.

- Joseph FAURE rend compte de la fuite survenue au village (cassure d'un collier avant compteur) et de la visite en vue du raccordement de la maison en construction (FRANK/ROUGEAULT)

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 22h00.

~~Le Maire
Jean-Marc AUROUZE~~

